

RUBRIQUE1 : Identification de la substance / préparation et de la société /entreprise.**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : Regaleti

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisationsdconseillées

Utilisations identifiées significatives : produit phytosanitaire, régulateur de croissance

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

M.CAZORLA S.L.

C/ AIGUETA, N° 4

17761 CABANES (ESPAGNE)

Telephone : (0034) 972504443 Telefax : (0034) 972670734

E-mail : info@mcazorla.com**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Organisme / Société	Adresse	Téléphone
ORFILA		+33 1 45 42 59 59
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle	1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode	Place Amelie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex	+33 5 56 96 40 80
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon	BP 217 38043 Grenoble Cedex 09	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche	45, rue Cognac-Jay 51092 Reims Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37
Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	0 800 59 59 59
C.H.R.U	C.H.R.U	+33 3 83 22 50 50

RUBRIQUE2 : Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Skin Sens. 1

EUH401, H317

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, se référer au texte intégral dans la section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Système Général Harmonisé (SGH) en vigueur en France.



Pictogramme:

Mention d'avertissement: Attention

Mention de Danger:

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseil de Prudence (Prévention):

P261 : Eviter de respirer les vapeurs.

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 : Porter des gants/des vêtements de protection.

Conseils de prudence (Intervention):

P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.

P333 + P313 : En cas d'irritation/éruption cutanée: consulter un médecin.

P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Conseils de Prudence (Stockage):

P405 : Garder sous clef.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 : Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Délai de réentrée en parcelles traitées : 48 Heures.

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir section 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Si cela est pertinent, des informations sont données dans cette section sur d'autres dangers qui ne donnent pas lieu à classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

RUBRIQUE 3 : Composition / Information sur les composants

3.1. Substances

Pas applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, régulateur de croissance, granulés dispersibles dans l'eau
contient: Prohexadione-Ca (Teneur (W/W): 10 %)

Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

hydrogénosulfate de sodium

Teneur (W/W): < 25 %

Numéro CAS: 7681-38-1

Numéro-CE: 231-665-7

Numéro INDEX: 016-046-00-X

Eye Dam./Irrit. 1

H318

sulfate d'ammonium

Teneur (W/W): <= 50 %

Numéro CAS: 7783-20-2

Numéro-CE: 231-984-1

Numéro d'enregistrement REACH:

01-2119455044-46

gel de silice, précipité, sans cristaux

Teneur (W/W): < 10 %

Numéro CAS: 112926-00-8
Numéro d'enregistrement REACH:
01-2119379499-16

acide lignosulfonique, sel de sodium

Teneur (W/W):< 10 %

Numéro CAS: 8061-51-6

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral dans la section 16.

RUBRIQUE4 : Premiers Secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux : Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation : Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau : Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux : Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion : Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11., A ce jour, aucun autre symptôme ou effet important n'est connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

RUBRIQUE5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés: eau pulvérisée, mousse, poudre d'extinction

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité: jet d'eau, dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote

Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

RUBRIQUE6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussières. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités : Ramasser à l'aide d'un matériau liant les poussières et éliminer.

Pour de grandes quantités : Ramasser par un moyen mécanique.

Eviter le dégagement de poussières. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion :

Eviter la formation de poussières. La poussière peut former avec l'air un mélange explosible. Prevoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage : Protéger de l'humidité. Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

Pas de valeur limite d'exposition professionnelle connue.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations élevées ou d'action prolongée : Filtre à particules d'efficacité moyenne pour particules solides et liquides (par ex. EN 143 ou 149, type P2 ou FFP2).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé : index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux :

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection :

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Des mesures spécifiques pour le contrôle de l'exposition et la protection individuelle sont données en section 15.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique: granulés
 Couleur: brun clair
 Odeur: odeur faible, doux(ce)
 Seuil olfactif: Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par inhalation.
 Valeur du pH: env. 2 - 4
 (1 % (m), env. 20 °C)
 Température de fusion: > 20 °C
 Température d'ébullition: Le produit est un solide non volatil.
 Point d'éclair: non applicable
 Vitesse d'évaporation: non applicable
 Inflammabilité: pas facilement inflammable (Directive 92/69/CEE, A.10)
 Limite inférieure d'explosivité: Pour les solides non applicable pour la classification et l'étiquetage.
 Limite supérieure d'explosivité: Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.
 Pression de vapeur: Le produit n'a pas été testé.
 Densité: env. 1,72 g/cm³ (Ligne directrice 109 de l'OCDE)
 (env. 20 °C)
 densité de vapeur relative (air): non applicable
 Solubilité dans l'eau: dispersible
 Données relatives à : Prohexadione Ca tech. calc. 100%
 Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): -2,9
 (20 °C)

 Auto-inflammabilité: température: ... env. 375 °C (Méthode: Directive 92/69/CEE, A.16)

Décomposition thermique : 120 °C, 10 kJ/kg, (DSC (OECD 113))
 175 °C, 30 kJ/kg, (DSC (OECD 113))
 235 °C, 30 kJ/kg, (DSC (OECD 113))
 315 °C, 30 kJ/kg, (DSC (OECD 113))

Viscosité dynamique: Non applicable, le produit est un solide.
 Risque d'explosion : Compte tenu de sa structure, le produit est classé comme non explosible.
 Propriétés comburantes : non comburant (Directive 92/69/CEE, A.17)

9.2. Autres informations

Autres informations :

Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette section.

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.4. Conditions à éviter

Voir les renseignements sur l'entreposage à la section 7.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter: bases fortes, acides forts, oxydants puissants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après inhalation unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale):> 2.000 mg/kg (Ligne directrice 423 de l'OCDE)

Aucune mortalité n'a été constatée.

CL50 rat (par inhalation):> 5,4 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)

Aucune mortalité n'a été constatée.

DL50 rat (par voie cutanée):> 2.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

Aucune mortalité n'a été constatée.

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Non-irritant pour la peau. Non-irritant pour les yeux.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: non irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation lapin: non irritant (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Possible sensibilisation de la peau après contact.

Données expérimentales/calculées:

Essai des ganglions lymphatiques de la souris (LLNA) souris: A une action sensibilisante pour la peau dans les tests sur animaux. (Ligne directrice 429 de l'OCDE)

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les différentes études réalisées sur animaux n'ont pas montré d'effets cancérogènes.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Aucune organo-toxicité spécifique de la substance n'a été observée après une administration répétée à des animaux.

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

RUBRIQUE12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique :

Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité vis-à-vis des poissons :

CL50 (96 h) > 100 mg/l, Oncorhynchus mykiss (OCDE 203; ISO 7346; 92/69/CEE, C.1, statique)

Invertébrés aquatiques :

CE50 (48 h) > 100 mg/l, Daphnia magna (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie, statique)

Plantes aquatique(s):

CE50 (7 j) > 100 mg/l (taux de croissance), Lemnagibba (Ligne directrice OCDE 221, semi-statique)

CE50 (72 h) > 100 mg/l (taux de croissance), Pseudokirchneriella subcapitata (Ligne directrice 201 de l'OCDE, statique)

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : Prohexadione Ca tech. calc. 100%

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Suivant les critères de l'OCDE le produit n'est pas facilement biodégradable, mais potentiellement biodégradable (inherently biodegradable).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation :

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : Prohexadione Ca tech. calc. 100%

Potentiel de bioaccumulation :

Compte tenu du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux :

Volatilité : Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : Prohexadione Ca tech. calc. 100%

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux :

Adsorption sur les sols : En cas de rejet dans le sol, le produit s'infiltré et peut - en fonction de la biodégradation - être transporté dans les zones plus profondes du sol avec de grands volumes d'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT

(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12.7. Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité :

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé: Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU : Pas applicable

Nom d'expédition des Nations unies: Pas applicable

Classe(s) de danger pour le transport : Pas applicable

Groupe d'emballage : Pas applicable

Dangers pour l'environnement:.....Pas applicable
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :Aucun connu

RID

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport
 Numéro ONU :Pas applicable
 Nom d'expédition des Nations unies :Pas applicable
 Classe(s) de danger pour le transport :Pas applicable
 Groupe d'emballage :Pas applicable
 Dangers pour l'environnement:.....Pas applicable
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :Aucun connu

Transport fluvial intérieur**ADN**

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport
 Numéro ONU :Pas applicable
 Nom d'expédition des Nations unies:Pas applicable
 Classe(s) de danger pour le transport:Pas applicable
 Groupe d'emballage:.....Pas applicable
 Dangers pour l'environnement:.....Pas applicable
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :Aucun connu
 Transport par voie navigable en bateau/citerne :Non évalué

Transport maritime**Sea transport****IMDG****IMDG**

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU :	Pas applicable	UN number: Not applicable
Nom d'expédition des Nations unies :	Pas applicable	UN proper shipping name: Not applicable
Classe(s) de danger pour le transport :	Pas applicable	Transport hazard class(es): Not applicable
Groupe d'emballage : Pas applicable		Packing group : Not applicable
Dangers pour l'environnement :	Pas applicable	Environmental hazards: Not applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :	Aucun connu	Special precautions for user : None known

Transport aérien**Air transport****IATA/ICAO****IATA/ICAO**

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport		
Numéro ONU : Pas applicable	UN number:	Not applicable
Nom d'expédition des Nations unies: Pas applicable	UN proper shipping name:	Not applicable
Classe(s) de danger pour le transport: Pas applicable	Transport hazard class(es):	Not applicable
Groupe d'emballage : Pas applicable	Packing group:	Not applicable
Dangers pour l'environnement : Pas applicable	Environmental hazards:	Not applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Aucun connu		
Special precautions for user : None known		

14.1. Numéro ONU

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL73/78 et au recueil IBC

Transport in bulk according to Annex II of MARPOL73/78 and the IBC Code

règlement : Non évalué
Expédition approuvée : Non évalué
Nom de la pollution : Non évalué
Catégorie de la pollution : Non évalué
Type de navire : Non évalué S

Regulation: Not evaluated
Shipment approved: Not evaluated
Pollution name: Not evaluated
Pollution category: Not evaluated
hip Type : Not evaluated

RUBRIQUE15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Pour se protéger l'opérateur doit porter :

Pendant le mélange/chargement et le nettoyage du pulvérisateur :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3,
- Combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m ou plus avec traitement déperlant,
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitées,
- Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166,
- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13832-3.

Pendant l'application :

Si application avec tracteur avec cabine :

- Combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m ou plus avec traitement déperlant,
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine,
- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13832-3.

Si application avec tracteur sans cabine :

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche,
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation,
- Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166,
- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13832-3.

Pour protéger le travailleur, porter une combinaison de travail tissée en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant

SPe 3.5 -Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SP1 -Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation de eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

Délai de rentrée : 48 heures

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent en section 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE16 : Autres informations

Pour une utilisation appropriée et en toute sécurité de ce produit, merci de vous référer aux conditions indiquées sur l'étiquette du produit.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, simentionnés dans les sections 2 et 3:

Skin Sens.Sensibilisation de la peau
Eye Dam./Irrit.Lésions oculaires graves / irritation oculaire
EUH401Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
H317Peut provoquer une allergie cutanée.
H318Provoque des lésions oculaires graves.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.